

OKTAL SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 euros

Siège social : 5, rue de Caulet – 31300 TOULOUSE

349.103.531 RCS TOULOUSE

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DES DECISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES DU 25 AVRIL 2025

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-cinq le 25 avril, à 14 heures,

Les associés de la société OKTAL SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros divisé en 48.000 actions ordinaires, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 349.103.531, se sont réunis au siège social de la société SOGECLAIR sis au 7 avenue Albert Durand à BLAGNAC (31700), en vue de prendre des décisions collectives ordinaires, sur convocation faite par le Comité de Direction, dans les formes et conditions des statuts.

Sont présents :

- Philippe BREL, agissant en qualité de Directeur Général de la société SOGECLAIR SA, dont le siège social est 7 Avenue Albert Durand 31703 BLAGNAC, RCS Toulouse 335.218.269, Propriétaire de 47.040 actions.
- Jean LATGER, Propriétaire de 960 actions,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 48.000 actions sur les 48.000 actions composant le capital et ayant le droit de vote.

La société SOGECLAIR SA, Présidente du Comité de Direction, est représentée par Philippe BREL, représentant légal de la Société, présent à la réunion, élu par la Collectivité des associés, préside la réunion (le "**Président**").

Anaïck Bourice, présente à la réunion, est désignée secrétaire.

Est également présent :

- Sandrine BOURGET représentant EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, Commissaire aux Comptes.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de la Collectivité des associés :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- La copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- La feuille de présence.

Pour être soumis à la Collectivité des associés, sont également déposés :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du comité de direction,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de commerce et des statuts, ce dont la Collectivité des associés lui donne acte.

Il déclare également que tous les documents et renseignements prévus par les statuts ont, conformément auxdits statuts, été joints aux convocations, ce dont la Collectivité des associés lui donne acte.

Le Président rappelle que la Collectivité des associés est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion du Président et rapport conjoint du Comité de Direction,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat,
- Conventions réglementées,
- Renouvellement des mandats des Membres du Comité de Direction,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion du Comité de Direction et présente aux associés les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, et du rapport sur les conventions réglementées établi conjointement par le Président et le Comité de Direction. Un large échange de vues s'instaure entre les associés.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité de Direction, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

lesdits comptes, établis et arrêtés par le Comité de Direction, se soldant par :

- un chiffre d'affaires de 4 184 048 euros,
- un report à nouveau de 638 732 euros et,
- un résultat net comptable de - 2 385 636 euros,

approuve l'inventaire, ces comptes ainsi que les opérations traduites par eux ou résumées dans le rapport de gestion.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 9 183 Euros et l'impôt correspondant.

La Collectivité des Associés donne en conséquence au Président et au Comité de Direction quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Comité de Direction, la collectivité des associés décide l'affectation suivante du report à nouveau et du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Origine

❖ Report à nouveau de	683 731,76 €
❖ Résultat de l'exercice : perte de	- 2 385 635,65 €

Affectation

❖ Report à nouveau	- 1 701 903,89 €
Ainsi porté de 683 731,76 € à – 1 701 903,89 €	

Totaux	- 1 701 903,89 €	- 1 701 903,89 €
---------------	-------------------------	-------------------------

La collectivité des associés, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, reconnaît en outre que les distributions de dividendes suivantes sont intervenues durant les trois derniers exercices :

Exercice	Montant global éligible à la réfaction de l'article 158-3 du CGI		Montant global non éligible à la réfaction de l'article 158-3 du CGI	Revenu global par titre
	Dividendes	Autres revenus distribués		
31/12/2021	0,00 €	Néant	0,00 €	0,00 €
31/12/2022	336.000,00 €	Néant	336.000,00 €	7,00 €
31/12/2023	336.000,00 €	Néant	336.000,00 €	7,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, approuve les conventions de la nature de celles visées audit article tacitement renouvelées au cours de l'exercice écoulé :

Conventions tacitement renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

❖ Avec la société AV SIMULATION :

Une convention de prestations de services a été signée entre la Société et A.V. SIMULATION, le 30 avril 2019 avec effet au 1^{er} mai 2019.

- Durée : Renouvellement tacite par période d'un an
- Nature et modalités : Activités de support fournies par la Société à la société A.V. Simulation ou Activités de support fournies par la société A.V. Simulation à la Société.

Prestations réalisées par la Société au profit d'A.V. Simulation :

Les prestations de support et maintenance facturées 65 € par heure ont généré un chiffre d'affaires de 1 776 € constituée de 18 heures à 65 €, ainsi que 606 € de frais de déplacement.

Prestations réalisées par A.V. Simulation au profit de la Société :

Les prestations de support et de maintenance facturées ont généré une charge de 11 494 € constituée de 157,25 heures à 65 €, 551 € de frais de déplacement, et 721 € correspondant aux frais de refacturation des services de ressources humaines.

❖ Avec la société SOGECLAIR SA :

Une convention d'assistance et de prestations de services en matière administrative, juridique, comptable, financière, de communication, de ressources humaines, de recherche et développement a été signée avec SOGECLAIR SA le 22 décembre 2022 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et reconduite pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le montant facturé par SOGECLAIR SA à la Société sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 313 752 € HT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Comité de Direction, décide de renouveler les mandats de :

- SOGECLAIR SA, représentée par Philippe BREL, Présidente et Membre du Comité de Direction,
- Alexandre ROBARDEY, Membre du Comité de Direction,
- Jean LATGER, Membre du Comité de Direction,

pour une durée de deux années expirant en 2027 lors des décisions de la Collectivité des Associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Collectivité des Associés décide de renouveler le mandat de :

- EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, Commissaire aux comptes,

pour une durée de trois exercices qui expirera en 2028 lors des décisions de la Collectivité des Associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, conformément à la loi n° 2019-486 du 22 mai 20149 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (mission dite « ALPE »).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

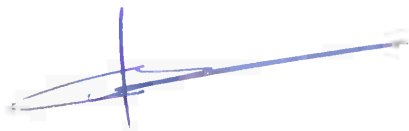
SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS A CONFERER

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes résolutions pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal.

Certifiée conforme par le Président



La Société SOGECLAIR SA

Représentée par Philippe BREL, Directeur Général,
Présidente et Associée

Jean LATGER

Associé

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : OKTAL S.A.S

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 5 rue de Caulet 31300 TOULOUSE

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 4 9 1 0 3 5 3 1 0 0 0 9 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 4			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX	5 456 513	CQ	3 480 064	1 976 449
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	191 194	AG	163 739	27 455
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 404	AS	11 404	
		Autres immobilisations corporelles	AT	818 698	AU	686 410	132 288
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	433 714	CV		433 714
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	149 526	BG		149 526
		Autres immobilisations financières *	BH	9 417	BI		9 417
	TOTAL (II)		BJ	7 070 467	BK	4 341 617	2 728 849
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	16 926	BW		16 926
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 159 996	BY	55 000	2 104 996
		Autres créances (3)	BZ	1 440 743	CA		1 440 743
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	814 314	CG		814 314
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	41 925	CI		41 925
	TOTAL (III)	CJ	4 473 904	CK	55 000	4 418 904	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 544 371	1A	4 396 617	7 147 753	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	66 000
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		OKTAL S.A.S		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)			DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	330 693	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	300 000	
	Report à nouveau			DH	683 732	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(2 385 636)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	28 789	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 657 496	
	Provisions pour charges			DQ	144 581	
	TOTAL (III)			DR	1 802 077	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 376 104	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	9 637	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	30 055	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 001 018	
	Dettes fiscales et sociales			DY	914 266	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 982 685	
TOTAL (IV)			EC	5 313 766		
Ecart de conversion passif *			ED	3 121		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 147 753		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
		Écart de réévaluation libre			1D	
		Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 905 333
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : OKTAL S.A.S										Néant ☐ *	
			Exercice N								
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	biens *		FD		FE		FF				
	Production vendue		FG	2 548 230	FH	1 635 818	FI	4 184 048			
	services*		FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 548 230	FK	1 635 818	FL	4 184 048			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN	453 315			
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	718 782			
	Autres produits (1) (11)						FQ	350 901			
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	5 707 046			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	26 559			
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 242 982			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	72 377			
	Salaires et traitements*						FY	2 097 062			
	Charges sociales (10)						FZ	970 129			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)			HS	GA	809 584		
				- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
				Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 478 870		
	Autres charges (12)						GE	149 399			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	8 846 963		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(3 139 917)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	630 305			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	28 998			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	10 694			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	669 997			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	50 000			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	35 638			
	Différences négatives de change						GS	15 393			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	101 030			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	568 967			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(2 570 950)			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise OKTAL S.A.S		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	185 314
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	45 735
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	231 049
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	45 735
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	45 735
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	185 314
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 608 092
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 993 728
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 385 636)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 847
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	29 696
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2022

OKTAL S.A.S

5, rue Caulet
31300 Toulouse

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



À l'Assemblée Générale de la société OKTAL S.A.S,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OKTAL S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel relatives à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable du chiffre d'affaires comptabilisé selon la méthode de l'avancement et de la constitution des pertes à terminaison.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission de commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du Code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité de Direction.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulouse, le 24 avril 2025

La Commissaire aux Comptes

Signé par Sandrine Bourget
Le 24/04/2025

ID: tx_J7YG27o9a84w



EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Sandrine BOURGET

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du Code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

Bilan Actif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

OKTAL S.A.S

Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	5 456 513	3 480 064	1 976 449	2 193 767
Concession, brevets et droits similaires	191 194	163 739	27 455	34 563
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 647 707	3 643 803	2 003 904	2 228 329
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	11 404	11 404		1 454
Autres immobilisations corporelles	818 698	686 410	132 288	237 856
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	830 102	697 814	132 288	239 310
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	433 714		433 714	433 714
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	149 526		149 526	149 526
Autres immobilisations financières	9 417		9 417	9 417
TOTAL immobilisations financières :	592 657		592 657	592 657
ACTIF IMMOBILISÉ	7 070 467	4 341 617	2 728 849	3 060 296
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	16 926		16 926	4 349
Créances clients et comptes rattachés	2 159 996	55 000	2 104 996	1 674 089
Autres créances	1 440 743		1 440 743	3 669 364
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 617 665	55 000	3 562 665	5 347 802
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	814 314		814 314	1 176 772
Charges constatées d'avance	41 925		41 925	49 768
TOTAL disponibilités et divers :	856 239		856 239	1 226 540
ACTIF CIRCULANT	4 473 904	55 000	4 418 904	6 574 342
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	11 544 371	4 396 617	7 147 753	9 634 638
----------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

Bilan Passif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

OKTAL S.A.S

Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	330 693	330 693
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	300 000	300 000
Report à nouveau	683 732	1 758 357
Résultat de l'exercice	(2 385 636)	(738 625)
TOTAL situation nette :	28 789	2 750 425
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	28 789	2 750 425
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 657 496	737 048
Provisions pour charges	144 581	143 207
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 802 077	880 255
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 376 104	1 335 206
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 637	8 586
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	1 385 742	1 343 792
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	30 055	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 001 018	1 256 414
Dettes fiscales et sociales	914 266	1 197 766
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		32 080
Autres dettes		602
TOTAL dettes diverses :	1 915 284	2 486 863
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 982 685	2 173 303
DETTES	5 313 766	6 003 958
Ecarts de conversion passif	3 121	
TOTAL GÉNÉRAL	7 147 753	9 634 638

Compte de Résultat (Première Partie)

OKTAL S.A.S

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 548 230	1 635 818	4 184 048	4 692 442
Chiffres d'affaires nets	2 548 230	1 635 818	4 184 048	4 692 442
Production stockée			453 315	711 372
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			718 782	630 975
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			350 901	421 808
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 707 046	6 456 597
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			26 559	8 367
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			3 242 982	2 743 617
TOTAL charges externes :			3 269 541	2 751 984
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			72 377	74 475
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 097 062	2 230 516
Charges sociales			970 129	1 000 864
TOTAL charges de personnel :			3 067 191	3 231 380
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			809 584	689 481
Dotations aux provisions sur immobilisations				55 000
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 478 870	738 844
TOTAL dotations d'exploitation :			2 288 454	1 483 325
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			149 399	33 549
CHARGES D'EXPLOITATION			8 846 963	7 574 713
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(3 139 917)	(1 118 117)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

OKTAL S.A.S

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 139 917)	(1 118 117)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	630 305	339 883
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 998	61 164
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	10 694	17 333
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	669 997	418 379
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	50 000	
Intérêts et charges assimilées	35 638	16 337
Différences négatives de change	15 393	20 991
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	101 030	37 328
RÉSULTAT FINANCIER	568 967	381 052
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 570 950)	(737 065)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	185 314	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	45 735	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	231 049	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 560
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	45 735	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	45 735	1 560
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	185 314	(1 560)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	6 608 092	6 874 976
TOTAL DES CHARGES	8 993 728	7 613 601
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 385 636)	(738 625)

S.A.S OKTAL

5 rue de Caulet
31300 TOULOUSE

ANNEXE

L'exercice clos le 31/12/2024 présente un total de bilan avant répartition de 7 147 753 €, un total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste de 6 608 092 €, et dégage une perte de 2 385 636 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 17 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

Élément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		note n°	état fiscal	non signifi- catives	non appli- cables
1	I – REGLES ET METHODES COMPTABLES				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations				X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	II – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT				
2	Etat de l'actif immobilisé	2			
3	Etat des amortissements	2			
4	Etat des provisions	3			
5	Etat des échéances ces créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	<i>Eléments relevant de plusieurs postes de bilan</i>	4			
	<i>Réévaluation</i>				X
	<i>Frais d'établissement</i>				X
7	<i>Frais de recherche appliquée et de développement</i>	1			
8	<i>Fonds commercial</i>				X
9	<i>Intérêts immobilisés</i>				X
	<i>Intérêts sur éléments de l'actif circulant</i>				X
	<i>Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant</i>				X
	<i>Avance aux dirigeants</i>				X
10	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	5			
11	<i>Composition du capital social</i>	6			
12	<i>Charges et produits vis à vis des entreprises liées</i>	7			
	<i>Parts bénéficiaires</i>				X
	<i>Obligations convertibles</i>				X
13	<i>Résultat exceptionnel</i>	8			
14	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	9			
15	<i>Tableau de variation des Capitaux propres</i>	10			
16	<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	11			
	III – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
17	Engagements financiers	12			
	Dettes garanties par des sûretés réelles				X
	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
18	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	13			
19	Rémunération des dirigeants				X
20	Effectif moyen	14			
21	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	15			
22	Liste des filiales et participations	16			
	IV – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS				

ANNEXE NOTE N° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODES D'EVALUATION

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes sociaux d'OKTAL SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES UTILISEES

Frais de développement

Les dépenses engagées inscrites en immobilisations, concernent des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets. Les amortissements débutent dès la fin du projet.

La durée d'amortissement est de 5 ans.

Le montant des amortissements de 2024 s'élève à 670 632 €.

Les dépenses de recherche et de développement comprennent le cas échéant :

- Le coût des matières et services consommés dans la recherche et le développement.
- La rémunération du personnel prenant part directement aux travaux de recherche et de développement et les frais connexes.
- L'amortissement du matériel et des installations, dans la mesure où ils sont utilisés pour la recherche et le développement.
- Une imputation raisonnable des frais généraux ; cette imputation se fait selon des formules semblables à celles qui sont utilisées pour l'imputation des frais généraux aux coûts de production des produits finis.
- L'amortissement d'éléments d'actifs incorporels, dans la mesure où ces derniers sont reliés à la recherche et au développement. C'est le cas des brevets ou des licences acquis auprès des tiers pour les besoins de la recherche et du développement.

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 1 et 3 ans en linéaire).

Fonds commercial

Le fonds de commerce a été déprécié à 100% au cours de l'exercice 2017, une cession du fonds de commerce a été comptabilisée au 31/12/24.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les plans d'amortissement pratiqués dans les comptes individuels sont maintenus en consolidation. Les durées d'amortissement qui ont été déterminées par le groupe sont les suivantes :

CATEGORIE	MODE	DUREE D'UTILITE
Frais de recherche et de dévelop.	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation quand la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur comptable.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les contrats à long terme sont comptabilisés suivant la méthode de l'avancement en considérant les éléments suivants :

- le montant du contrat traité ou la prévision de vente,
- le calcul des coûts engagés (main d'œuvre évaluée au coût direct par catégorie de collaborateurs et consommations directes à leur prix d'achat) avec réestimation permanente de la terminaison des affaires,
- le calcul du taux d'avancement en pourcentage des coûts engagés par rapport aux coûts réestimés,
- le calcul de la production de l'exercice en fonction du taux d'avancement des affaires.

Les travaux en cours sont comptabilisés en factures à établir en pourcentage de leur avancement, déduction faite de la facturation émise à la clôture de l'exercice.

Le cas échéant, les facturations afférentes à des travaux restant à faire sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les contrats à exécution successive donnent lieu à l'enregistrement de factures à établir lorsque les prestations rendues n'ont pas été facturées à la clôture de l'exercice.

Lorsqu'une perte à terminaison est à prévoir sur une affaire, une provision est constituée indépendamment de l'avancement.

Autres produits

Les autres produits d'un montant de 350 901 euros concernent essentiellement le crédit d'impôt recherche pour 319 781 euros.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. En application du règlement ANC N°2015-05 du 2 juillet 2015, les résultats de change sur les dettes et créances commerciales ont été enregistrés en résultat d'exploitation.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

ANNEXE NOTE N°2**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution : Cession/Sortie	A la clôture de l'exercice
Immob. Incorporelles	5 249 224 €	460 768 €	62 284 €	5 647 708 €
Immob. Corporelles	838 723 €	17 369 €	25 990 €	830 102 €
Immob. Financières	592 257 €			592 657 €
	6 680 604 €	478 137 €	88 274 €	7 070 467 €
AMORTISSEMENTS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution : Cession/Sortie	A la clôture de l'exercice
Immob. Incorporelles	2 975 159 €	685 193 €	16 549 €	3 643 803 €
Immob. Corporelles	599 414 €	124 390 €	25 990 €	697 814 €
Immob. Financières				
	3 574 573 €	809 584 €	42 539 €	4 341 617 €

ANNEXE NOTE N° 3**ETAT DES PROVISIONS**

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pertes à terminaison	607 048 €	757 496 €	607 048 €	757 496 €
Provision pour perte de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	143 207 €	1 374 €		144 581 €
Provisions pour risques	130 000 €	770 000 €		900 000 €
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provision pour immobilisation Incorporelle	45 735 €		45 735 €	
Provisions pour dépréciation des comptes clients	150 887 €		95 887 €	55 000 €
	1 076 877 €	1 528 870 €	748 670 €	1 857 077 €

(1) Age de départ à la retraite : 67 ans, avec charges sociales. Taux d'actualisation retenu TEC 10 à 3,21 %.

ANNEXE NOTE N° 4
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A MOINS D'1 AN	A PLUS D'1 AN
Créances de l'actif immobilisé			
● Prêts	149 526 €		149 526 €
● Autres	9 417 €	8 400 €	1 017 €
Créances de l'actif circulant			
● Créances clients et comptes rattachés	2 159 996 €	2 093 996 €	66 000 €
● Comptes Courants Groupe	1 277 662 €	303 813 €	973 849 €
● Créances sociales et fiscales	134 246 €	134 246 €	
● Autres	26 562 €	26 562 €	
● Charges constatées d'avance	41 925 €	41 925 €	
TOTAL	3 799 335 €	2 608 943 €	1 190 392 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF	
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
● A 1 an au maximum à l'origine			
● A plus d'1 an à l'origine	1 376 104 €	611 688 €	764 416 €
Emprunts et dettes financières - Divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 001 018 €	1 001 018 €	
Dettes fiscales et sociales	911 933 €	911 933 €	
Comptes courants Groupe	1 051 €	1 051 €	
Autres dettes	8 586 €	8 586 €	
Produits constatés d'avance	1 982 685 €	1 982 685 €	
TOTAL	5 281 437 €	4 517 021 €	764 416 €

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
Clients et comptes rattachés	3 874 €
Impôts produits à recevoir	3 782 €
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	7 656 €
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638 596 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP	181 324 €
Charges/ CP	87 035 €
Charges salariales à payer	121 056 €
Charges sociales à payer	58 339 €
Impôts charges à payer	7 339 €
TOTAL CHARGES A PAYER	1 093 688 €

CREANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES

	CREANCES	DETTES
OKTAL SE	99 919 €	
OKTAL USA	2 831 €	
AV SIMULATION	431 €	5 304 €
SERA	43 220 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	5 354 €	115 873 €
SOGECLAIR	1 274 831 €	85 648 €
SYDAC AUSTRALIE	787 294 €	561 504 €
SYDAC INDE	226 738 €	549 €
AVIACOMP	1 759 €	12 452 €
SYDAC UK	23 437 €	
MSB DESIGN	32 547 €	16 369 €
MSB AEROSPACE LLC	1 141 €	
TOTAL	2 499 501 €	797 698 €

ANNEXE NOTE N° 5**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES
D'AVANCE**

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	41 925 €	1 982 685 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	41 925 €	1 982 685 €

ANNEXE NOTE N° 6**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	48 000	20,83 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	48 000	20,83 €

ANNEXE NOTE N° 7**CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES
LIEES**

	CHARGES	PRODUITS
SOGECLAIR	2 312 €	28 998 €
OKTAL SE		630 305 €
TOTAL	2 312 €	659 303 €

ANNEXE NOTE N° 8**RESULTAT
EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

● PCEA immob corporelles	7 031 €
● Abandon de créances	178 283 €
● Reprise provisions	45 735 €
● VCEA immob incorp	- 45 735 €
TOTAL	185 314 €

ANNEXE NOTE N° 9**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

REPARTITION	MONTANT OU %
1) Par secteur d'activité	
Automobile et ferroviaire	100%
Aéronautique	0%
Industrie	0%
2) Par marché	
● France	85%
● Etranger	15%

ANNEXE NOTE N° 10**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	31/12/2023	AFFECTATION DU RESULTAT	DISTRIBUTIONS DIVIDENDES	RESULTAT N	31/12/2024
CAPITAL SOCIAL	1 000 000 €				1 000 000 €
PRIME EMISSION	330 693 €				330 693 €
RESERVE LEGALE	100 000 €				100 000 €
AUTRES RESERVES	300 000 €				300 000 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	(738 625) €	738 625 €		(2 385 636) €	(2 385 636) €
REPORT A NOUVEAU	1 758 357 €	(738 625) €	(336 000) €		683 732 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 750 425 €	0 €	(336 000) €	(2 385 636) €	28 789 €

ANNEXE NOTE N° 11**VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

La société a été intégrée fiscalement à la société Mère Sogclair SA à compter du 1er janvier 2014.

La société OKTAL participe à l'impôt société du groupe à concurrence de l'impôt qu'elle aurait dû acquitter si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale. Pour le calcul de cet impôt il sera tenu compte de tous les déficits antérieurs de la filiale qu'ils soient nés avant comme pendant l'intégration. Il en est de même pour les contributions additionnelles et la contribution sur les dividendes distribués.

La société mère reverse à sa filiale les crédits d'impôts qui lui reviennent notamment le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt compétitivité emploi.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a été comptabilisé pour l'exercice 2024 dans le compte courant d'intégration fiscale pour un montant total de 319 781 €.

ANNEXE NOTE N° 12**ENGAGEMENTS
FINANCIERS**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Parent Company Guarantee (PCG)	89 435 €
Cautions sur marchés LCL	15 000 €
Avals et cautions	2 374 084 €
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	
● Redevances de credit-bail mobilier restant à payer	
● Redevances de credit-bail immobilier restant à payer	
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Garanties de paiement reçues de la part de clients	0 €

AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Pour financer ses investissements courants, OKTAL SAS a contracté en décembre 2024 un emprunt de 500 000€ amortissable sur 3 ans.

ANNEXE NOTE N° 13**ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT**

VARIATION DES IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS	DEBUT EXERCICE		VARIATION			FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif		Actif	Passif
CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT							
● A déduire l'année suivante							
→ Organic							
● A déduire ultérieurement							
→ Pertes à terminaison	151 762 €		37 612 €			189 374 €	
→ Provision pour retraite	35 802 €		344 €			36 145 €	
→ Provision pour risque client	13 750 €					13 750 €	
→ Provision pour perte latente							
Total	201 314 €		37 956 €			239 269 €	

Taux IS retenu pour calcul des impôts différés : 25 %

ANNEXE NOTE N° 14**EFFECTIF MOYEN**

Cadres	31
ETAM	2

TOTAL	33

ANNEXE NOTE N° 15**IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES**

S.A. SOGECLAIR
7 avenue Albert Durand
31700 BLAGNAC

SIRET : 33521826900025

Les états consolidés sont disponibles dans le document de référence sur le site internet
SOGECCLAIR.com

ANNEXE NOTE N° 16											
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS	MONTANT DES CAUTIONS	C.A. H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
OKTAL SE	754 000 €	10 357 346 €	56,06%	422 740 €	422 740 €			5 865 027 €	2 539 237 €		
OKTAL USA	963 €	-2 555 €	100,00%	873 €	873 €	2 888 €			-585 €		
SYDAC PTY LTD	596 232 €	327 413 €	100,00%	1 €	1 €			3 608 607 €	-1 464 460 €		
A.V. SIMULATION	7 403 400 €	21 709 516 €	55,25%	10 100 €	10 100 €			12 147 914 €	1 655 514 €		
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											

S.A.S OKTAL

5 rue de Caulet
31300 TOULOUSE

ANNEXE

L'exercice clos le 31/12/2024 présente un total de bilan avant répartition de 7 147 753 €, un total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste de 6 608 092 €, et dégage une perte de 2 385 636 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 17 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

Élément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		note n°	état fiscal	non signifi- catives	non appli- cables
1	I – REGLES ET METHODES COMPTABLES				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations				X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	II – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT				
2	Etat de l'actif immobilisé	2			
3	Etat des amortissements	2			
4	Etat des provisions	3			
5	Etat des échéances ces créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	<i>Eléments relevant de plusieurs postes de bilan</i>	4			
	<i>Réévaluation</i>				X
	<i>Frais d'établissement</i>				X
7	<i>Frais de recherche appliquée et de développement</i>	1			
8	<i>Fonds commercial</i>				X
9	<i>Intérêts immobilisés</i>				X
	<i>Intérêts sur éléments de l'actif circulant</i>				X
	<i>Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant</i>				X
	<i>Avance aux dirigeants</i>				X
10	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	5			
11	<i>Composition du capital social</i>	6			
12	<i>Charges et produits vis à vis des entreprises liées</i>	7			
	<i>Parts bénéficiaires</i>				X
	<i>Obligations convertibles</i>				X
13	<i>Résultat exceptionnel</i>	8			
14	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	9			
15	<i>Tableau de variation des Capitaux propres</i>	10			
16	<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	11			
	III – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
17	Engagements financiers	12			
	Dettes garanties par des sûretés réelles				X
	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
18	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	13			
19	Rémunération des dirigeants				X
20	Effectif moyen	14			
21	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	15			
22	Liste des filiales et participations	16			
	IV – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS				

ANNEXE NOTE N° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODES D'EVALUATION

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes sociaux d'OKTAL SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES UTILISEES

Frais de développement

Les dépenses engagées inscrites en immobilisations, concernent des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets. Les amortissements débutent dès la fin du projet.

La durée d'amortissement est de 5 ans.

Le montant des amortissements de 2024 s'élève à 670 632 €.

Les dépenses de recherche et de développement comprennent le cas échéant :

- Le coût des matières et services consommés dans la recherche et le développement.
- La rémunération du personnel prenant part directement aux travaux de recherche et de développement et les frais connexes.
- L'amortissement du matériel et des installations, dans la mesure où ils sont utilisés pour la recherche et le développement.
- Une imputation raisonnable des frais généraux ; cette imputation se fait selon des formules semblables à celles qui sont utilisées pour l'imputation des frais généraux aux coûts de production des produits finis.
- L'amortissement d'éléments d'actifs incorporels, dans la mesure où ces derniers sont reliés à la recherche et au développement. C'est le cas des brevets ou des licences acquis auprès des tiers pour les besoins de la recherche et du développement.

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 1 et 3 ans en linéaire).

Fonds commercial

Le fonds de commerce a été déprécié à 100% au cours de l'exercice 2017, une cession du fonds de commerce a été comptabilisée au 31/12/24.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les plans d'amortissement pratiqués dans les comptes individuels sont maintenus en consolidation. Les durées d'amortissement qui ont été déterminées par le groupe sont les suivantes :

CATEGORIE	MODE	DUREE D'UTILITE
Frais de recherche et de dévelop.	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation quand la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur comptable.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les contrats à long terme sont comptabilisés suivant la méthode de l'avancement en considérant les éléments suivants :

- le montant du contrat traité ou la prévision de vente,
- le calcul des coûts engagés (main d'œuvre évaluée au coût direct par catégorie de collaborateurs et consommations directes à leur prix d'achat) avec réestimation permanente de la terminaison des affaires,
- le calcul du taux d'avancement en pourcentage des coûts engagés par rapport aux coûts réestimés,
- le calcul de la production de l'exercice en fonction du taux d'avancement des affaires.

Les travaux en cours sont comptabilisés en factures à établir en pourcentage de leur avancement, déduction faite de la facturation émise à la clôture de l'exercice.

Le cas échéant, les facturations afférentes à des travaux restant à faire sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les contrats à exécution successive donnent lieu à l'enregistrement de factures à établir lorsque les prestations rendues n'ont pas été facturées à la clôture de l'exercice.

Lorsqu'une perte à terminaison est à prévoir sur une affaire, une provision est constituée indépendamment de l'avancement.

Autres produits

Les autres produits d'un montant de 350 901 euros concernent essentiellement le crédit d'impôt recherche pour 319 781 euros.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. En application du règlement ANC N°2015-05 du 2 juillet 2015, les résultats de change sur les dettes et créances commerciales ont été enregistrés en résultat d'exploitation.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

ANNEXE NOTE N°2**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution : Cession/Sortie	A la clôture de l'exercice
Immob. Incorporelles	5 249 224 €	460 768 €	62 284 €	5 647 708 €
Immob. Corporelles	838 723 €	17 369 €	25 990 €	830 102 €
Immob. Financières	592 257 €			592 657 €
	6 680 604 €	478 137 €	88 274 €	7 070 467 €
AMORTISSEMENTS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution : Cession/Sortie	A la clôture de l'exercice
Immob. Incorporelles	2 975 159 €	685 193 €	16 549 €	3 643 803 €
Immob. Corporelles	599 414 €	124 390 €	25 990 €	697 814 €
Immob. Financières				
	3 574 573 €	809 584 €	42 539 €	4 341 617 €

ANNEXE NOTE N° 3**ETAT DES PROVISIONS**

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pertes à terminaison	607 048 €	757 496 €	607 048 €	757 496 €
Provision pour perte de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	143 207 €	1 374 €		144 581 €
Provisions pour risques	130 000 €	770 000 €		900 000 €
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provision pour immobilisation Incorporelle	45 735 €		45 735 €	
Provisions pour dépréciation des comptes clients	150 887 €		95 887 €	55 000 €
	1 076 877 €	1 528 870 €	748 670 €	1 857 077 €

(1) Age de départ à la retraite : 67 ans, avec charges sociales. Taux d'actualisation retenu TEC 10 à 3,21 %.

ANNEXE NOTE N° 4**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

CREANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A MOINS D'1 AN	A PLUS D'1 AN
Créances de l'actif immobilisé			
● Prêts	149 526 €		149 526 €
● Autres	9 417 €	8 400 €	1 017 €
Créances de l'actif circulant			
● Créances clients et comptes rattachés	2 159 996 €	2 093 996 €	66 000 €
● Comptes Courants Groupe	1 277 662 €	303 813 €	973 849 €
● Créances sociales et fiscales	134 246 €	134 246 €	
● Autres	26 562 €	26 562 €	
● Charges constatées d'avance	41 925 €	41 925 €	
TOTAL	3 799 335 €	2 608 943 €	1 190 392 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF	
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
● A 1 an au maximum à l'origine			
● A plus d'1 an à l'origine	1 376 104 €	611 688 €	764 416 €
Emprunts et dettes financières - Divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 001 018 €	1 001 018 €	
Dettes fiscales et sociales	911 933 €	911 933 €	
Comptes courants Groupe	1 051 €	1 051 €	
Autres dettes	8 586 €	8 586 €	
Produits constatés d'avance	1 982 685 €	1 982 685 €	
TOTAL	5 281 437 €	4 517 021 €	764 416 €

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
Clients et comptes rattachés	3 874 €
Impôts produits à recevoir	3 782 €
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	7 656 €
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638 596 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP	181 324 €
Charges/ CP	87 035 €
Charges salariales à payer	121 056 €
Charges sociales à payer	58 339 €
Impôts charges à payer	7 339 €
TOTAL CHARGES A PAYER	1 093 688 €

CREANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES

	CREANCES	DETTES
OKTAL SE	99 919 €	
OKTAL USA	2 831 €	
AV SIMULATION	431 €	5 304 €
SERA	43 220 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	5 354 €	115 873 €
SOGECLAIR	1 274 831 €	85 648 €
SYDAC AUSTRALIE	787 294 €	561 504 €
SYDAC INDE	226 738 €	549 €
AVIACOMP	1 759 €	12 452 €
SYDAC UK	23 437 €	
MSB DESIGN	32 547 €	16 369 €
MSB AEROSPACE LLC	1 141 €	
TOTAL	2 499 501 €	797 698 €

ANNEXE NOTE N° 5**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES
D'AVANCE**

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	41 925 €	1 982 685 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	41 925 €	1 982 685 €

ANNEXE NOTE N° 6**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	48 000	20,83 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	48 000	20,83 €

ANNEXE NOTE N° 7**CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES
LIEES**

	CHARGES	PRODUITS
SOGECLAIR	2 312 €	28 998 €
OKTAL SE		630 305 €
TOTAL	2 312 €	659 303 €

ANNEXE NOTE N° 8**RESULTAT
EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

● PCEA immob corporelles	7 031 €
● Abandon de créances	178 283 €
● Reprise provisions	45 735 €
● VCEA immob incorp	- 45 735 €
TOTAL	185 314 €

ANNEXE NOTE N° 9**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

REPARTITION	MONTANT OU %
1) Par secteur d'activité	
Automobile et ferroviaire	100%
Aéronautique	0%
Industrie	0%
2) Par marché	
● France	85%
● Etranger	15%

ANNEXE NOTE N° 10**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	31/12/2023	AFFECTATION DU RESULTAT	DISTRIBUTIONS DIVIDENDES	RESULTAT N	31/12/2024
CAPITAL SOCIAL	1 000 000 €				1 000 000 €
PRIME EMISSION	330 693 €				330 693 €
RESERVE LEGALE	100 000 €				100 000 €
AUTRES RESERVES	300 000 €				300 000 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	(738 625) €	738 625 €		(2 385 636) €	(2 385 636) €
REPORT A NOUVEAU	1 758 357 €	(738 625) €	(336 000) €		683 732 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 750 425 €	0 €	(336 000) €	(2 385 636) €	28 789 €

ANNEXE NOTE N° 11**VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

La société a été intégrée fiscalement à la société Mère Sogclair SA à compter du 1er janvier 2014.

La société OKTAL participe à l'impôt société du groupe à concurrence de l'impôt qu'elle aurait dû acquitter si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale. Pour le calcul de cet impôt il sera tenu compte de tous les déficits antérieurs de la filiale qu'ils soient nés avant comme pendant l'intégration. Il en est de même pour les contributions additionnelles et la contribution sur les dividendes distribués.

La société mère reverse à sa filiale les crédits d'impôts qui lui reviennent notamment le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt compétitivité emploi.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a été comptabilisé pour l'exercice 2024 dans le compte courant d'intégration fiscale pour un montant total de 319 781 €.

ANNEXE NOTE N° 12**ENGAGEMENTS
FINANCIERS**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Parent Company Guarantee (PCG)	89 435 €
Cautions sur marchés LCL	15 000 €
Avals et cautions	2 374 084 €
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	
● Redevances de credit-bail mobilier restant à payer	
● Redevances de credit-bail immobilier restant à payer	
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Garanties de paiement reçues de la part de clients	0 €

AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Pour financer ses investissements courants, OKTAL SAS a contracté en décembre 2024 un emprunt de 500 000€ amortissable sur 3 ans.

ANNEXE NOTE N° 13**ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT**

VARIATION DES IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS	DEBUT EXERCICE		VARIATION			FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif		Actif	Passif
CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT							
● A déduire l'année suivante							
→ Organic							
● A déduire ultérieurement							
→ Pertes à terminaison	151 762 €		37 612 €			189 374 €	
→ Provision pour retraite	35 802 €		344 €			36 145 €	
→ Provision pour risque client	13 750 €					13 750 €	
→ Provision pour perte latente							
Total	201 314 €		37 956 €			239 269 €	

Taux IS retenu pour calcul des impôts différés : 25 %

ANNEXE NOTE N° 14**EFFECTIF MOYEN**

Cadres	31
ETAM	2

TOTAL	33

ANNEXE NOTE N° 15**IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES**

S.A. SOGECLAIR
7 avenue Albert Durand
31700 BLAGNAC

SIRET : 33521826900025

Les états consolidés sont disponibles dans le document de référence sur le site internet
SOGECCLAIR.com

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DEVENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS	MONTANT DES CAUTIONS	C.A. H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations 1 - Filiales											
	754 000 €	10 357 346 €	56,06%	422 740 €	422 740 €			5 865 027 €	2 539 237 €		
	963 €	-2 555 €	100,00%	873 €	873 €	2 888 €			-585 €		
	596 232 €	327 413 €	100,00%	1 €	1 €			3 608 607 €	-1 464 460 €		
	7 403 400 €	21 709 516 €	55,25%	10 100 €	10 100 €			12 147 914 €	1 655 514 €		
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											